

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 05 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, vingt heures et trente minutes, le vendredi 05 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M<sup>eur</sup> GAILLARD, Maire, M<sup>eurs</sup> LOGNON, COTTEL, M<sup>mcs</sup> LEBRUN, BRUNET, Adjoint, M<sup>eurs</sup> CHARPENTIER, ANSARD, DELAFOSSE, METAIS, BIENAIME, DUBOIS, PACCEU, M<sup>mcs</sup> DEMORY, FRANCIERE, GAPENNE, PRUVOST.

Absents excusés : M<sup>me</sup> DIRUY qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> GAPENNE,  
M<sup>me</sup> HETELAY qui donne pouvoirs à M. DELAFOSSE,  
M<sup>me</sup> LASORNE qui donne pouvoirs à M. LOGNON,  
M. LETHELLIEZ qui donne pouvoirs à M<sup>me</sup> BRUNET.

Absent : M. VANDEWALLE

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> FRANCIERE.

## FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2019

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux compte tenu de l'application de la T.P.U au niveau intercommunal notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de : 1 685 606.00 Euros,
- fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	Taux année précédente	Taux votés	Bases	Produit
T.H	23.38	23.38	1 650 000.00	385 770.00
F.B	46.23	46.23	2 701 000.00	1 248 672.00
F.N.B	101.92	101.92	50 200.00	51 164.00
Produit fiscal attendu				1 685 606.00 €

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, accepte de procéder au versement des subventions aux associations suivantes :

ACPG CATM	300.00
AMICALE DES ASSOCIATIONS DE FLIXECOURT	200.00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE FLIXECOURT ET ENVIRONS	200.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE FLIXECOURT	200.00
AMICALE NIEVRE BASKET BALL	3 000.00
AMITIE LIBERTE	200.00
ASSOCIATION AMD (Aide au Maintien à Domicile)	1 500.00
BADMINTON CLUB DE FLIXECOURT	200.00
CLUB DE L'EURO	200.00
CLUB DE RENCONTRES ET DE LOISIRS + UNRPA	400.00
CLUB SPORTS ET LOISIRS	700.00
COUTURE TRICOT DETENTE	200.00
ENTENTE CLL VILLE LE MARCLET AAE FLIXECOURT	2 300.00
ESCALADE DE FLIXECOURT LES ARTS DE LA GRIMPE	200.00
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE LYCEE PROFESSIONNEL DE FLIXECOURT	1 000.00
GAVAP SECTION MOTOS ANCIENNES	300.00
JUDO CLUB FLIXECOURT	1 300.00
LA PREVENTION ROUTIERE	100.00
LA SOLAC	350.00
LES DAUPHYNES DE FLIXECOURT	750.00
LES FRANCS PECHEURS JEUNES	200.00
LES FRANCS PECHEURS	950.00
LES WHOOPS FLIXECOURTOIS	750.00
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE PREVERT	1 750.00
PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE DE FLIXECOURT	350.00
PETANQUE FLIXECOURTOISE	250.00
SOCIETE DE CHASSE EN PLAINE	700.00
SOUVENIR FRANÇAIS Comité cantonal de PICQUIGNY	175.00
SPORTING CLUB DE FLIXECOURT	5 000.00
TEAM FLIXECOURT 80	1 300.00
TENNIS CLUB DE FLIXECOURT	2 000.00
UNION MUSICALE DE FLIXECOURT	4 000.00
USEP H. MALOT ASSOCIATION SPORTIVE	8 000.00
AIGLES ROUGE	500.00

TEAM GARBOLINO RAMEAU (Pêche)	350.00
ASSOCIATION CHATEAU BLANC	2 000.00
SOLO EN CHEUR	200.00
WW PASSION 80	150.00
ASSOCIATION BEARN EN SOMME	3 250.00

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES ELEVES DES ECOLES FERMEES**

Le Conseil Municipal,

- Considérant le fait que les enfants des Communes, dont les écoles sont fermées ou ne possédant pas de classe de perfectionnement ou U.L.I.S. fréquentent les différents établissements scolaires (maternelles, primaire, perfectionnement) de la Commune,
- Considérant également que la Commune de FLIXECOURT ne peut supporter seule la charge des fournitures scolaires de ces enfants,

Après en avoir délibéré, décide:

- de demander aux Communes une redevance pour les fournitures scolaires,
- de fixer cette redevance pour l'année scolaire 2018/2019 à 354.00 Euros par élève.

### **PARTICIPATION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT – ECOLE NOTRE DAME**

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, décide :

- de fixer à 379.00 € par enfant la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame pour l'ensemble des élèves du primaire.
- d'imputer la dépense totale à l'article 6558.

### **FETES ET CEREMONIES – PATINOIRE – ACHAT DE BILLETS**

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- l'acquisition de 300 billets d'entrée à la Patinoire à 3.00 € pour être distribués aux enfants lors de diverses manifestations organisées par la Commune,
- d'imputer la dépense de 900.00 € à l'article 6232.

### **ADHÉSION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA SOMME**

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme gère un service « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou afin de les affecter à des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités...)

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la rémunération totale de l'agent, les charges patronales, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés et frais de déplacement éventuellement, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de la mission fixée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion à la date d'effet de la mise à disposition de l'agent.

Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter de ce jour,
- de donner mission à Monsieur le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer,
- d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions ou avenants.

## **AMÉNAGEMENT ÉCOLE JACQUES PREVERT - FLIXECOURT**

-Ouïe la proposition de Monsieur le Maire tendant à réaliser des travaux d'aménagement de l'école Jacques Prévert à FLIXECOURT ; travaux consistant à créer une aire de jeux pour enfants scolarisés en école maternelle et à un ravalement de plafonds et isolants pour un coût total de 74 115.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-approuve la réalisation des travaux susmentionnés et arrête le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
-	-Etat DETR 25 940.00
	-Conseil Départemental 12 500.00
	-Commune de FLIXECOURT 35 675.00
<b>CT</b> 74 115.00 €	<b>74 115.00 € HT</b>
<b>HT</b>	

-autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements visés ci-dessus étant précisé que le montant éligible retenu par la Communauté de Communes Nièvre et Somme au titre de la subvention départementale s'élève à 50 000.00 € HT soit une subvention attendue de 12 500.00 €.

-autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **ACCUEIL DE LOISIRS PERMANENT DE FLIXECOURT – CONVENTION FINANCIERE AVEC PEP 80**

-Vu le programme d'action élaboré par l'association PEP 80 relatif au bon fonctionnement du centre de loisirs permanent communal pour les années 2019-2020-2021,

-Vu le projet de convention financière triennale présentée par ladite association à M. le Maire et soumise à l'examen du Conseil Municipal ce jour,

Le Conseil municipal,

par 16 voix pour,  
00 voix contre,  
00 abstention,

-autorise M. le Maire à signer la convention financière avec la PEP 80 pour l'accueil de loisirs permanent communal pour les années 2019, 2020 et 2021 ; convention annexée à la présente délibération.

-autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

-Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-accepte de porter le temps de travail d'un Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe, à 27h00 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 (temps de travail actuel 24h hebdomadaires),

-accepte de porter le temps de travail d'un Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe, à 35h00 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 (temps de travail actuel 25h hebdomadaires),

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **PROJET DE LOI « POUR UNE ECOLE DE LA CONFIANCE »**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

Priorité à l'école publique

Le projet de loi « pour une école de la confiance » suscite l'opposition de communauté éducative.

Une école de la concurrence et de la soumission de conception ultra-libérale lorsque nous défendons une école en commun.

Ce qui est recherché dans l'école de Macron c'est faire le tri social.

L'instruction obligatoire à trois ans va introduire la concurrence en maternelle car on va obliger les communes à financer les maternelles privées.

Cela va ouvrir un marché à l'enseignement privé sur le dos des communes.

La loi introduit aussi la possibilité de sanctionner les enseignants s'ils critiquent l'institution.

Le Conseil Municipal oppose à ce projet une école de l'égalité et de l'émancipation pour être pleinement citoyens.

## **SIVU – TECHNIQUE DU COULIS BITUMINEUX**

- Oùïe la proposition de Monsieur le Maire,
- Vu le courrier du SIVU en date du 25 mars 2019 sollicitant l’avis du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- décide de retenir, pour les travaux de voirie communaux, la technique du coulis bitumineux ; la plus-value entre cette technique et celle de l’enduit gravillonné restant à la charge de la Commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **SUBVENTION**

Le Conseil Municipal, oùï l’exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, accepte de procéder au versement de la subvention suivante :

LES WHOOPS FLIXECOURTOIS 1 800.00 €

## **AIDE AU MAINTIEN DANS L’EMPLOI**

Afin d’apporter toute aide au maintien dans l’emploi des salariés communaux, le Conseil Municipal, à l’unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire,

- décide de s’acquitter du reste à charge de l’agent en situation de handicap dès lors qu’il doit faire face à des dépenses d’équipements personnels,
- autorise Monsieur le Maire à procéder, après dépenses, à une demande de compensation au fond d’insertion pour les personnes handicapées (FIPH),
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

---